

La veille municipale

Mercredi 28 septembre 2011
volume 14, numéro 39
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 38A du 23 septembre 2011

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 39 du 28 septembre 2011

2 Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 38 du 24 septembre 2011

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Lois municipales modifiées

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, L.R.Q., c. A-18.1, aa. 169, 170.

Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds, L.Q. 2011, c. 16, aa. 19, 20.

Loi sur les forêts, L.R.Q., c. F-4.1, aa. 124.38, 172.2.

Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds, L.Q. 2011, c. 16, aa. 23, 24.

Loi sur la Société d'habitation du Québec, L.R.Q., c. S-8, aa. 3.4.1, 3.4.2, 3.5, 3.6, 3.7, 57.

Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds, L.Q. 2011, c. 16, aa. 212-215.

Loi sur les véhicules hors route, L.R.Q., c. V-1.2, a. 27.1.

Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs, L.Q. 2010, c. 33, a. 7.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur le fonds de recherche et de protection des producteurs de bois de l'Estrie, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9761 du 13-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4123], nouveau.

Règlement sur le fonds de recherche et de protection des producteurs de bois de l'Estrie, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 79], remplacé.

Règlement sur le fonds de recherche et de protection des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 9761 du 13-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4123, a. 4.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 38A du 23 septembre 2011

RÈGLEMENTS ET AUTRES ACTES

Déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire des municipalités régionales de comté de La Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu, de Brome-Missisquoi et de Rouville.

D. 964-2011 du 21-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4045A.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 39 du 28 septembre 2011

PROJETS DE RÈGLEMENT

Immobilière SHQ, Loi sur... — Contrepartie exigible des offices municipaux d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles.

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 4117.

Transports, Loi sur les... — Dépôt des taux et des tarifs de la Commission des transports du Québec.

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 4118.

Transports, Loi sur les... — Droits perçus par la Commission des

transports du Québec.

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 4119.

Uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la Commission des transports du Québec.

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 4120.

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Soustraction du projet de réparation ou construction de structures de protection de certains tronçons des routes 132 et de la Pointe-à-Fleurant sur le territoire des régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et la délivrance d'un certificat d'autorisation au ministre des Transports du Québec.

D. 884-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4128.

Approbation d'une entente particulière sur l'implantation d'un centre de la petite enfance sur le territoire de Kanesatake.

D. 895-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4136.

Renouvellement du mandat d'un membre de la Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal.

D. 908-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4140.

Autorisation pour le ministre des Transports de déclarer que le chemin de mine composé du lot 249-1-1 et d'une partie des lots 248 et 249-1 du cadastre de la Paroisse de Cacouna, dans la Municipalité de Cacouna, et des parties du lot 18 du cadastre de la Paroisse de Saint-Arsène, dans la Municipalité de Saint-Arsène, n'est plus un chemin minier.

D. 909-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4140.

Versement d'une subvention à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier 2011-2012, pour l'application du Programme d'adaptation de véhicules routiers.

D. 910-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4143.

Acquisition par expropriation de certains biens pour la construction d'une partie de l'autoroute 73, également désignée autoroute Robert-Cliche, située sur le territoire de la Paroisse de Notre-Dame-des-Pins.

D. 911-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4144.

Acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction d'une partie de la route 271, également désignée rue Laurier et de son intersection avec la route 132, également désignée rue Principale, situées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Croix.

D. 912-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4144.

Acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction de l'intersection des routes 218 et 271, également désignées respectivement rue Gosford Est et rue Saint-Georges, situées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière.

D. 913-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4144.

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

D. 924-2011 du 14-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4150.

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

D. 925-2011 du 14-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4150.

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

D. 926-2011 du 14-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4151.

Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune.

D. 929-2011 du 14-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4152.

Responsabilités régionales de certains ministres.

D. 931-2011 du 14-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4153.

Capitale-Nationale.

D. 932-2011 du 14-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4154.

PROJETS DE RÈGLEMENT

Désignation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune chargé de l'application de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James.

A.M. 2011 du 14-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4159.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 38 du 24 septembre 2011

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

MRC du Fjord-du-Saguenay (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 1003.

Municipalité d'Albanel (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 1003.

Municipalité de Saint-Casimir (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 1003.

Municipalité de Saint-Thurbide (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 1003.

Ville de Neuville (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 1004.

Ville de Saint-Raymond (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 1004.

AVIS DIVERS

Liste des municipalités locales et des municipalités régionales de comté visées par certaines exceptions à l'interdiction de transfert hors du bassin du fleuve

*Saint-Laurent des eaux qui y sont
prélevées.*

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 1004.

**COMMISSION MUNICIPALE, LOI
SUR LA...**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
(*Fin de l'assujettissement au contrôle de
la C.M.Q.*).

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 1007.